

INTERNATIONAL JAPON

# Au Japon, une préfecture propose une prime pour la dénonciation des travailleurs clandestins

La préfecture d'Ibaraki va mettre en place un système de délation rémunérée. La mesure suscite des critiques, mais elle reflète la montée du sentiment de défiance envers les étrangers.

Par Philippe Mesmer (Tokyo, correspondance)

Publié le 09 avril 2026 à 17h00, modifié à 09h04 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Un agriculteur récolte du riz à Chikusei, préfecture d'Ibaraki, au Japon, le 9 octobre 2025. KAORI KANEKO/REUTERS

Cancre des préfectures nippones en matière de travail clandestin des étrangers, Ibaraki (au nord de Tokyo, sur l'île de Honshu) mise sur la délation pour rehausser son statut. Tout citoyen dénonçant un immigré sans papiers pourra toucher 10 000 yens (54 euros). Le gouverneur, Kazuhiko Oigawa, s'est défendu, lundi 6 avril, de vouloir « *exclure les étrangers. Construire une société qui n'embauche pas et ne tolère pas les travailleurs illégaux est indispensable pour que les étrangers puissent participer activement à la vie de la communauté* ». Critiquée par des associations, la mesure entrera en vigueur au cours de l'exercice fiscal commencé le 1<sup>er</sup> avril. Elle est prise sur fond de durcissement des politiques nationales ciblant les étrangers.

Selon le projet annoncé, la dénonciation se fera en ligne, sur un site spécifique. Les « corbeaux » ne pourront pas agir anonymement : toute accusation se fera en indiquant clairement son nom et ses coordonnées. La récompense sera versée si le signalement aboutit à une arrestation. La préfecture d'Ibaraki prévoit par ailleurs de multiplier les enquêtes auprès des entreprises pour vérifier les statuts des travailleurs.

Selon l'Agence des services d'immigration, le nombre de travailleurs étrangers en situation irrégulière s'élevait, en 2024, à 14 453 au niveau national, dont 3 452 dans la préfecture d'Ibaraki, le chiffre le plus élevé du pays. Soixante-quinze pour cent d'entre eux sont employés dans l'agriculture, la première activité de cette circonscription où se trouve Hokota, ville surnommée « *la cuisine de la région métropolitaine de Tokyo* », numéro un au Japon des cultures maraîchères de patates douces, de melons ou encore de fraises et d'épinards.

## « Mal nécessaire »

Le déclin démographique pousse les agriculteurs locaux à recourir au système des stagiaires techniques, qui permet d'embaucher à bas coût des jeunes, souvent originaires d'Asie du Sud et du Sud-Est, pour un maximum de cinq ans. Malgré les avantages, le système reste onéreux. « *Il faut compter 350 000 yens (1 885 euros) pour faire venir le stagiaire. Une fois embauché, il faut le payer 250 000 yens par mois, plus environ 30 000 yens pour l'organisme de gestion. Il est employé à l'année, y compris pendant les périodes creuses* », explique, à l'hebdomadaire *Shukan Shincho*, Masayoshi Ichimura, agriculteur à Hokota.

A l'inverse, les illégaux ne sont payés que 10 000 yens par journée de travail et ne sont employés qu'au moment des récoltes. « *Pour les agriculteurs, les fuho [étrangers en situation irrégulière] sont un mal nécessaire. Les embaucher est simple. Ils viennent en voiture aux champs et nous demandent : "Vous avez besoin de bras ?"* », reconnaît un autre agriculteur qui s'exprime anonymement.

**Lire aussi l'analyse, en 2024 | [Entre besoin de main-d'œuvre et nationalisme, le tabou de l'immigration au Japon](#)**

La mesure prise par Ibaraki est une première pour une autorité locale, mais l'Agence des services d'immigration a mis en place un système similaire depuis 1951. Elle offre 50 000 yens si un signalement se traduit par une expulsion. Aucune prime n'a été versée entre 2021 et 2025.

Newsletter abonnés

« International »

L'essentiel de l'actualité internationale de la semaine

[S'inscrire](#)

Le choix d'Ibaraki a suscité de vives critiques de l'ordre des avocats de la préfecture, qui dénonce une mesure à même d'« *inciter les citoyens à regarder les travailleurs étrangers avec suspicion, de renforcer les préjugés injustes envers les personnes d'origines différentes et de provoquer des discriminations et des divisions* ». Plusieurs organisations, dont l'Association de soutien aux étrangers détenus au centre

de rétention d'Ushiku, situé dans Ibaraki, et l'Union des résidents coréens du Japon ont demandé l'abandon de la mesure.

## Discours hostiles

Eriko Suzuki, spécialiste des politiques d'immigration à l'université Kokushikan, qualifie la mesure d'Ibaraki de « *forme de xénophobie officielle* ». D'après elle, si un tel système est « *compréhensible* » lorsqu'il est mis en œuvre par l'Agence nationale de l'immigration, qui dispose de pouvoirs d'enquête, il est discutable quand il provient d'une autorité locale.

La décision de la préfecture est prise sur fond de crispations croissantes au Japon à l'égard des étrangers. Le nombre de résidents a atteint 4,13 millions en 2025, un record, et celui des touristes 42,7 millions. Les scrutins sénatoriaux et législatifs de 2025 et 2026 ont été marqués par la montée des discours hostiles aux étrangers. Le petit parti Sanseito a fortement progressé en faisant campagne sur le slogan « *Nihonjin First* » (« les Japonais d'abord »).

**Lire aussi | [Au Japon, le parti ultraconservateur Sanseito s'impose sur l'échiquier politique en jouant de la défiance des étrangers](#)**

Pour justifier leur choix, les autorités d'Ibaraki n'hésitent pas à souligner que les arrestations d'étrangers ont augmenté de 45,5 % en vingt ans dans la préfecture, alors qu'elles ont reculé à l'échelle nationale. Près de 600 personnes ont été interpellées en 2025 dans Ibaraki, sur une population étrangère de 106 490, principalement pour vols.

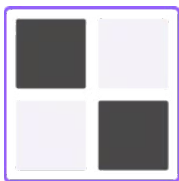
Le gouvernement de la première ministre nationaliste, Sanae Takaichi, a de son côté annoncé, en mars, une révision de la loi sur le contrôle de l'immigration, afin de réaliser une « *société de coexistence harmonieuse et bien ordonnée avec les ressortissants étrangers* ». Les conditions d'obtention des visas seront durcies, de même que l'accès à la nationalité japonaise, qui nécessite désormais dix ans de résidence, contre cinq jusqu'à présent. La lutte contre l'immigration illégale est également renforcée.

**Philippe Mesmer** (Tokyo, correspondance)

---

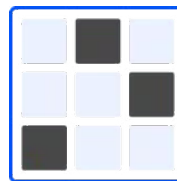
## Jeux

Découvrir



### Mots croisés mini

Profitez de grilles 5x5 inédites et ludiques, niveau débutant



### Mots croisés

Chaque jour une nouvelle grille de Philippe Du